Image not found or type unknown

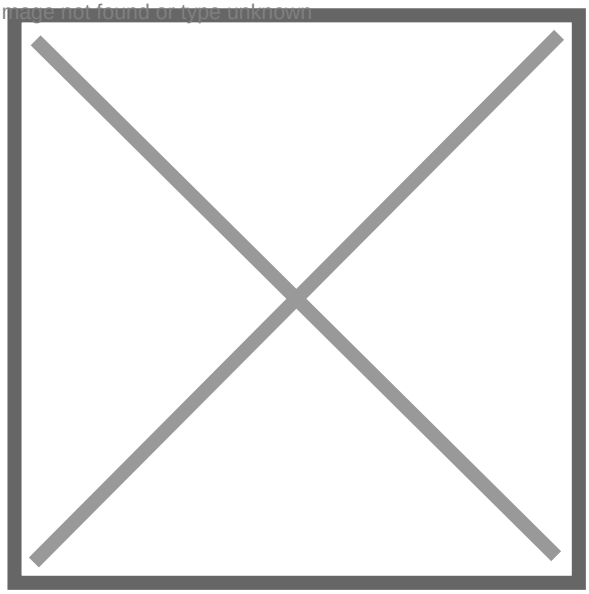

Congé payé aranaque de mon employeur

Par **sofe11**, le **17/05/2013** à **12:47**

bonjour
je suis un peut perdue , j'ai un grand dossier sur un litige avec mon entreprise , dans je pose des questions poste par poste.
je suis salarie dans une SARL de BTP depuis janvier 2009 (CDI), mon patron nous as jamais parler des congé payé , et je savais pas qu'il ya une caisse des congé payé (CIBTP),j'ai jamais eu des congé payé de la part de l'entreprise , comme je travail sans calcule d'heur , il me paye 80 euro la journée et c'est la même pour le travail de nuit , et des fois en chaine la journée et la nuit , soit 160 euro pour les deux , en juin 2012 je reçois 3 lettre de CIBTP , les déclaration des congé payé 2009 2010 2011, j'ai constater qu'il sont rembourser a l'entreprise une somme que je vais avoir toucher , j'ai constater aussi que les dates qui sont mentionner sur les déclaration , il sont étai des fausse date , parce que c'est date la j'ai travailler , et j'ai un bulletins de salaire qui le confirme,j'ai contacter CIBTP , j'ai expliquer mon cas , il m'en dit que nous en as fait les calcule par a port a ce qui as déclarer votre employeur , en ce moment je suis en procédure au prudhomme , pour de nombreuse point pour le travail , est ce que c'est normal que mon employeur ce fait rembourser mes congé payé? est ce que c'est normal que je recois trois déclaration a la fois ? sans que je signe aucune déclaration ? est ce que c'est normal qu'il sont mes dates que je suis en congé et en vrais j'ai etai en pleins travail ? que ce que je peut faire ? merci de votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés